



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

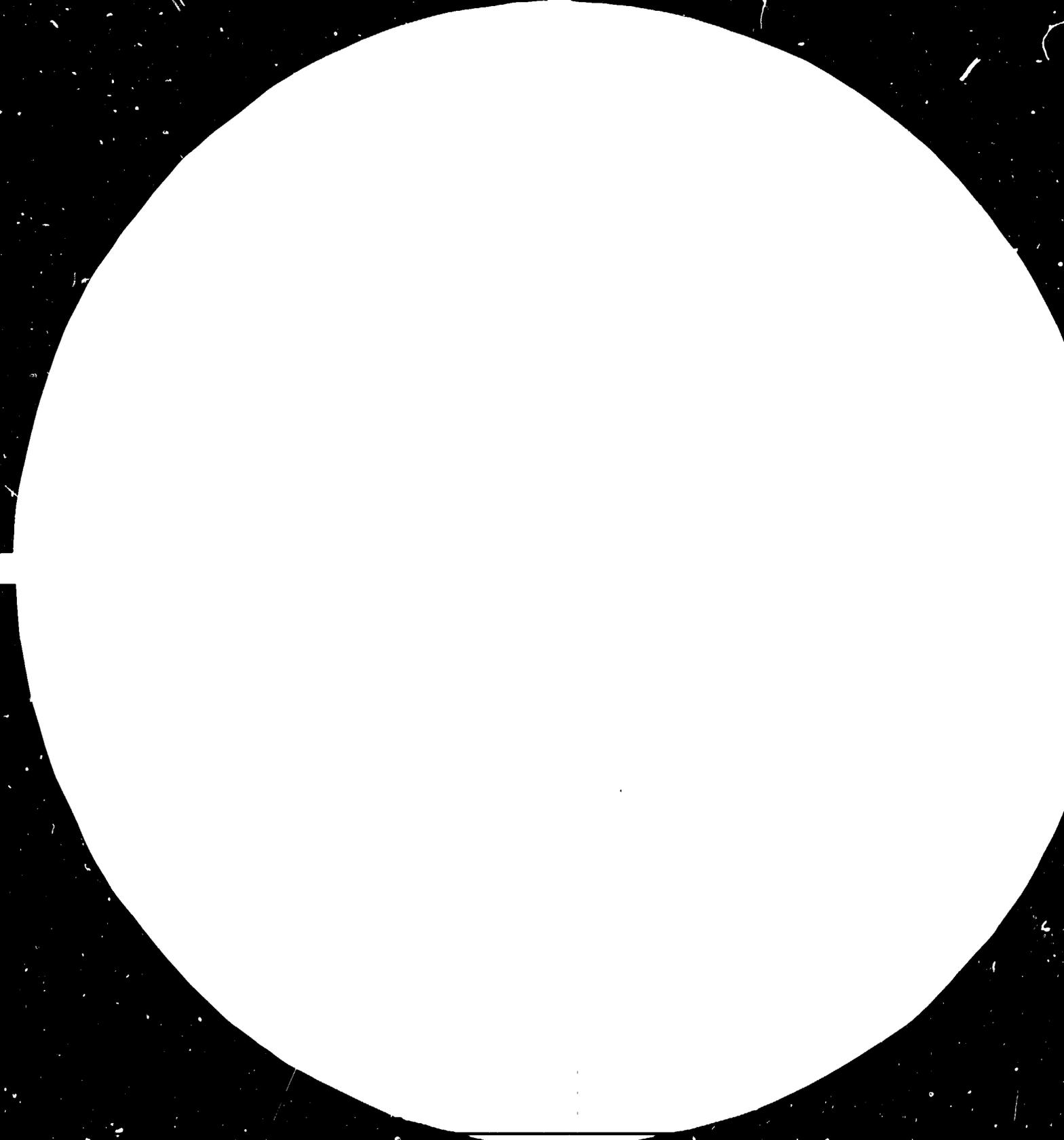
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





2.8

2.5

3.2

2.2

3.6



2.0

1.8

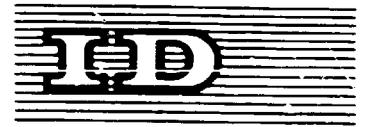


1.6

MICROSCOPY RESOLUTION TEST CHART  
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A  
STANDARD REFERENCE MATERIAL NUMBER 1963-A  
APPLICABLE TEST CHART NO. 25



12975-F



Distr. GENERALE

ID/B/C.3/126  
7 octobre 1983

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

**Conseil du développement industriel**

Comité permanent  
Vingtième session

Vienne, 28 novembre-2 décembre 1983

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT  
POUR LA TROISIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT  
EN CE QUI CONCERNE LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Note du Directeur exécutif

1227

V.83-62396

Distr.: 19 octobre 1983

### Introduction

1. Au paragraphe 3 de la conclusion 1983/2 qu'il a adoptée à sa dix-septième session, le Conseil du développement industriel a demandé au Directeur exécutif de fournir des éléments appropriés sur l'application de la Stratégie internationale du développement au comité à composition universelle de l'Assemblée générale chargé d'examiner et d'évaluer l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel ou de son Comité permanent, à sa prochaine session.

2. Conformément à la résolution 37/202 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1982, ce comité devra faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1984. La limite de six semaines avant la session fixée pour la présentation des documents se situe vers la mi-mai 1984. Aussi le Directeur exécutif a-t-il proposé, dans une note verbale adressée aux membres du Conseil le 15 août 1983, que les éléments appropriés à fournir conformément à la conclusion 1983/2 du Conseil soient examinés par le Comité permanent à sa vingtième session de novembre/décembre 1983, plutôt que par le Conseil à sa dix-huitième session en mai 1984. Le Directeur exécutif a fait valoir que l'on s'assurerait ainsi de l'examen de la documentation pertinente par le Comité permanent et de sa communication au Secrétaire général par ce comité avant la fin de 1983, en vue de sa présentation en temps utile au Comité chargé d'examiner et d'évaluer l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. On s'assurerait aussi de l'inclusion de la contribution de l'ONUDI dans le rapport que ce comité doit présenter à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

3. La présente note et son annexe, qui contient l'exposé de l'examen et de l'évaluation par l'ONUDI de l'application de la Stratégie en ce qui concerne l'industrie, ont été communiquées dans l'intervalle à l'Equipe spéciale sur les objectifs de développement à long terme du Comité administratif de coordination (CAC) pour sa réunion prévue du 10 au 12 octobre 1983. Il est probable qu'à cette occasion, l'Equipe spéciale du CAC et le Comité consultatif pour les questions de fond (de la programmation) tiendront une

réunion commune pour étudier la question de l'examen et de l'évaluation. Toutes observations et décisions sur la contribution de l'ONUDI qui émaneraient de cette réunion seront communiquées au Comité permanent en temps opportun, au cours de sa présente session.

Mesures à prendre par le Comité permanent

4. Le Comité permanent souhaitera peut-être communiquer la présente note et son annexe, accompagnées des observations qu'il aura formulées, au Comité chargé d'examiner et d'évaluer l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il souhaitera peut-être aussi donner au Secrétariat de l'ONUDI, sur cette question, des indications qui pourraient lui servir à préparer les contributions ultérieures de l'ONUDI au processus d'examen et d'évaluation dans le système des Nations Unies.

Annexe

EXAMEN ET EVALUATION DE L'APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE  
DU DEVELOPPEMENT POUR LA TROISIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT EN CE QUI CONCERNE LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 4	2
I. L'INDUSTRIALISATION DANS LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT	5 - 10	3
II. UTILISATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT COMME CADRE DIRECTIF POUR L'ACTION DE L'ONUDI	11 - 15	7
III. PROGRES DE L'INDUSTRIALISATION AU COURS DE LA TROISIEME DECENNIE DU DEVELOPPEMENT	16 - 23	10
IV. REPERCUSSIONS DE LA CRISE ACTUELLE SUR L'INDUSTRIALISATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT	24 - 29	14
V. L'INDUSTRIE PENDANT LE RESTANT DE LA DECENNIE	30 - 34	16

Résumé

La présente annexe expose brièvement le rôle de l'industrialisation dans le cadre de la Stratégie internationale du développement et examine l'application de cette stratégie en ce qui concerne tant les activités de l'ONUDI que les politiques nationales et internationales d'industrialisation des pays en développement suivies depuis l'adoption de la Stratégie. La section I de l'annexe examine les mesures prévues par la Stratégie pour atteindre les buts et objectifs adoptés, y compris les mesures appliquées dans les domaines autres que l'industrialisation qui sont d'une importance capitale en la matière. La section II étudie la façon dont l'ONUDI a élaboré ses plans et programmes en vue de l'application des mesures prévues par la Stratégie. La section III résume les progrès de l'industrialisation des pays en développement depuis l'adoption de la Stratégie. Etant donné que l'on ne dispose que d'une information globale qui, par surcroît, ne va généralement pas au-delà de 1982, l'exposé se limite essentiellement aux progrès réalisés au cours des deux années 1981 et 1982. Les sources utilisées pour rédiger cette section sont le plus récent des rapports intitulés "Examen des progrès enregistrés dans l'accélération de l'industrialisation des pays en développement (1981-1982)" (ID/B/295/Add.2 et Corr.1 et 2), l'"Analyse statistique de la situation industrielle mondiale, 1982" (UNIDO/TS.368) et le numéro à paraître de l'Etude du développement industriel. La section IV examine les conséquences de la situation économique mondiale actuelle sur l'industrialisation des pays en développement, et la section V étudie les perspectives pour le reste de la Décennie.

### Introduction

1. En 1980, l'Assemblée générale a proclamé la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, à compter du 1er janvier de cette année-là, et a adopté la Stratégie internationale du développement pour cette décennie<sup>1/</sup>. La Stratégie<sup>2/</sup> énonce des buts et objectifs en vue du développement économique accéléré des pays en développement et elle est "... partie intégrante des efforts déployés par la communauté internationale pour instaurer un nouvel ordre économique international"<sup>3/</sup>. Elle prévoit également un ensemble de mesures à mettre en oeuvre pendant la Décennie aux échelons national, régional et international, qui permettront d'atteindre les buts et objectifs fixés. Enfin, elle expose le processus d'examen et d'évaluation de l'application de la Stratégie qui vise "à assurer la réalisation effective de la Stratégie internationale du développement ... et à renforcer l'instrument d'action qu'elle constitue. Il sera conduit aux niveaux mondial, sectoriel et régional, dans le cadre des Nations Unies, et, au niveau national, par les différents gouvernements..."<sup>4/</sup>.

2. La Stratégie prévoit que, sur le plan sectoriel, "... les institutions spécialisées, les organes et les organismes compétents des Nations Unies feront bénéficier le processus d'examen et d'évaluation, tant à l'échelon mondial qu'à l'échelon régional, de leur expérience sectorielle respective"<sup>5/</sup>. Elle prévoit également que le processus d'examen et d'évaluation "... comprendra, dans le cadre d'un examen global de la situation économique internationale, une analyse critique méthodique des progrès accomplis dans la voie de la réalisation des buts et objectifs de la Stratégie, ainsi que la détermination et l'évaluation des facteurs qui sont cause des insuffisances éventuelles"<sup>6/</sup>. Il est dit également que le processus d'examen et d'évaluation "devrait assurer que les activités opérationnelles du système des Nations Unies contribuent efficacement à l'application de la Stratégie internationale du développement"<sup>7/</sup>.

3. L'Assemblée générale a ensuite mis en oeuvre le processus d'examen et d'évaluation. Dans sa résolution 37/202, du 20 décembre 1982, elle a réaffirmé la décision, énoncée dans la Stratégie, d'effectuer au niveau mondial la première opération d'examen global et d'évaluation des progrès réalisés, et a décidé de créer un comité à composition universelle qu'elle a chargé de cette tâche. Cet organe, dénommé le Comité chargé d'examiner et

d'évaluer l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, fera rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-neuvième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1984. La résolution 37/202 souligne, par ailleurs, qu'il faudra tenir compte, dans le processus d'examen et d'évaluation au niveau mondial, des résultats obtenus sur les plans sectoriel, régional et national, et elle demande en outre " ... aux organes, organisations et organismes des Nations Unies de présenter au Comité le comité mentionné ci-dessus ..., pour examen, un rapport sur les résultats qu'ils auront obtenus dans leurs secteurs respectifs en utilisant la Stratégie internationale du développement comme cadre directif dans la formulation et l'exécution de leurs programmes de travail et de leurs plans à moyen terme ..."<sup>8/</sup>.

4. La dix-huitième session du Conseil du développement industriel n'aura pas lieu avant mai 1984, c'est-à-dire trop tard pour que le Conseil adresse au Comité chargé de l'examen et de l'évaluation une communication que celui-ci puisse utiliser; la présente annexe a donc pour objet de fournir au Comité permanent du Conseil du développement industriel une information de base qui lui permettra d'apporter sa contribution aux travaux du Comité chargé de l'examen et de l'évaluation. Le Secrétariat a également adressé le présent document à l'Equipe spéciale sur les objectifs de développement à long terme du Comité administratif de coordination (CAC), qui se réunit en octobre 1983, dans le cadre de l'opération d'examen et d'évaluation menée dans le système des Nations Unies. Il peut donc être inclus dans le rapport du Secrétaire général sur la question, qui sera présenté au Comité de l'examen et de l'évaluation.

#### I. L'industrialisation dans la Stratégie internationale du développement

5. Conformément aux buts et objectifs de la Stratégie, qui font une part spéciale à l'industrie, les pays en développement devraient accroître leur production manufacturière à un taux annuel moyen de 9 % au cours de la Décennie. Ils contribueraient ainsi notablement à augmenter leur part de la production manufacturière mondiale et à jeter les bases qui leur permettront

d'atteindre l'objectif de Lima. L'industrialisation devrait viser à satisfaire, d'une façon intégrée, à l'ensemble des exigences du développement des économies nationales des pays en développement et non seulement à faire face à la croissance de la demande intérieure et des besoins de création d'emplois, mais également à accroître les exportations d'articles manufacturés des pays en développement. Le principe qui sous-tend cette expansion des exportations est clairement énoncé dans les buts et objectifs qui invitent la communauté internationale à faire en sorte que "la structure des échanges soit fondée sur le modèle dynamique de l'avantage comparatif, traduisant une division internationale du travail plus efficace. Il faudrait donc apporter de grands changements aux structures de la production mondiale, à des fins mutuellement profitables, de façon à accroître et à diversifier la production des pays en développement et à créer de nouvelles sources d'emplois dans ces pays"<sup>9/</sup>.

6. Les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs sont définies dans la Stratégie et englobent l'action à mener aux niveaux national, régional et international ainsi que les activités à entreprendre par l'ONUDI. "Un des éléments cruciaux [des] politiques et programmes [propres à renforcer et augmenter la capacité industrielle des pays en développement] est le redéploiement des capacités industrielles. Le redéploiement en question consistera principalement à créer de nouvelles capacités industrielles dans les pays en développement, ainsi qu'à redéployer des capacités industrielles des pays industrialisés vers les pays en développement sur la base du principe de l'avantage comparatif dynamique"<sup>10/</sup>. Cela entraîne, on le reconnaît, le transfert de ressources importantes aux pays en développement, et les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, sont invités à favoriser et intensifier le processus "en appliquant activement des politiques en vue d'encourager la réaffectation régulière des ressources et le transfert des facteurs de production nationaux des productions les moins concurrentielles sur le plan international à des types de production plus viables ou à d'autres secteurs de l'économie"<sup>10/</sup>.

7. La Stratégie préconise une plus grande ouverture des marchés des pays développés aux articles manufacturés des pays en développement et insiste sur la nécessité d'un développement industriel indépendant et autonome qui soit équilibré en ce qui concerne la taille des entreprises et l'échelle de fabrication et qui comprenne également les agro-industries et la transformation

des ressources naturelles. Le Système de consultations, qui doit être renforcé, développé et rendu plus efficace, est une activité de l'ONUDI dont il est fait spécialement mention. Les mesures relatives au financement du développement industriel comprennent un accroissement sensible du transfert de ressources financières et autres, le réexamen, au début de la Décennie, des arrangements relatifs au financement industriel et le renforcement et l'élargissement du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel.

8. La Stratégie reconnaît aussi qu'il faut "... notamment [des] industries à forte intensité de travail, [des] petites et moyennes industries qui sont efficaces, créant ainsi davantage de possibilités d'emploi" ainsi que "[des] techniques appropriées ... et ... [des] politiques efficaces ayant pour objet d'augmenter les investissements dans la mise en valeur des ressources humaines"<sup>11/</sup>. La politique d'industrialisation a en outre pour but "de créer des emplois productifs et d'intégrer les femmes sur un pied d'égalité aux programmes de développement industriel"<sup>11/</sup>. La Stratégie se réfère aussi à "l'augmentation de l'investissement intérieur, compte tenu du rôle du secteur public à cet égard, et [aux] mesures d'encouragement à l'épargne intérieure et aux investissements étrangers directs mutuellement profitables ainsi qu'aux investissements de capitaux privés d'autre provenance", et déclare qu'il "appartient aux pays en développement de fixer leurs propres priorités en matière d'investissements et de prendre des décisions appropriées quant à l'admission d'investissements et de capitaux privés étrangers, compte tenu de ces priorités"<sup>12/</sup>. La Stratégie invite aussi tous les pays à prendre en considération les aspects écologiques de l'industrialisation et déclare à la fin de la section consacrée à l'industrialisation que "la communauté internationale accordera la plus haute priorité à des mesures, y compris, le cas échéant, des mesures de financement adéquates, propres à assurer la mise en oeuvre effective de la Décennie du développement industriel pour l'Afrique..."<sup>13/</sup>.

9. Aux termes de la Stratégie "l'industrialisation devrait viser à satisfaire, d'une façon intégrée, à l'ensemble des exigences du développement des économies nationales des pays en développement"<sup>14/</sup>. Il est ainsi reconnu que l'industrialisation, en tant que processus, ne doit pas être traitée isolément. Et en fait, les mesures intéressant l'industrialisation ne

figurent pas uniquement dans la section de la Stratégie portant ce titre. Elles comprennent des actions d'accompagnement dans d'autres domaines, tels que le commerce, où il faudrait aider les pays en développement en leur fournissant des ressources destinées aux capacités de fabrication<sup>15/</sup>, et l'agriculture, où "dans le cadre du développement rural intégré, les gouvernements encourageront l'industrialisation des zones rurales"<sup>16/</sup>.

Parmi les autres domaines cruciaux qui intéressent directement l'industrialisation, la Stratégie mentionne la coopération technique, à laquelle il faudra attacher plus d'importance et consacrer des ressources accrues<sup>17/</sup>, et la science et la technique au service du développement. Dans cette dernière rubrique, la Stratégie propose des mesures propres à augmenter les capacités scientifiques et techniques des pays en développement, en mettant l'accent sur le transfert de technologie, la coopération internationale dans ce domaine et la mise au point de techniques adaptées aux conditions propres aux pays en développement. En matière de planification et de politiques technologiques, il faudra, entre autres mesures, accorder une attention particulière aux secteurs qui revêtent une importance décisive pour les pays en développement, afin de parvenir à un équilibre raisonnable entre les techniques à forte intensité de travail et les techniques à forte intensité de capital. Agissant en coopération avec les pays en développement, les pays développés devront accroître sensiblement la part de leurs dépenses de recherche-développement consacrée à la solution de problèmes présentant un intérêt primordial pour les pays en développement. Ceux-ci intensifieront eux-mêmes leurs efforts pour renforcer leur infrastructure scientifique et technique et développer leur potentiel technologique et inventif endogène, en accroissant sensiblement les ressources consacrées à l'enseignement et à la formation ainsi qu'à la recherche-développement, en prenant des mesures pour assurer l'acquisition efficace et l'utilisation optimale de la technologie et en développant leur coopération mutuelle dans ce domaine.

10. La question de l'énergie, autre sujet étroitement lié à l'industrialisation, est également abordée dans la Stratégie qui préconise notamment la participation des pays en développement à la production, à la transformation, à la commercialisation et à la distribution des ressources énergétiques, la fourniture, à ces pays, d'une aide destinée à faciliter l'accès aux procédés scientifiques et techniques ainsi que la création et le renforcement de programmes nationaux d'action à moyen et à long terme sur les

sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Il est aussi fait spécialement mention de la coopération économique et technique au service du développement, qui est considérée comme une mesure de nature à aider "les pays en développement, par leurs propres moyens, à renforcer leur potentiel économique, à accélérer leur croissance économique et à améliorer leur position dans le système des relations économiques internationales"<sup>18/</sup>. Les pays les moins avancés, les pays les plus gravement touchés, les pays insulaires en développement et les pays en développement sans littoral retiennent également une attention particulière.

## II. Utilisation de la Stratégie internationale du développement, comme cadre directif pour l'action de l'ONU

11. L'utilisation de la Stratégie internationale du développement comme cadre directif dans l'élaboration du plan à moyen terme pour la période 1984-1989<sup>19/</sup>, a été jusqu'à présent le principal moyen d'incorporer cette Stratégie aux programmes de l'ONU. Le projet de plan à moyen terme pour ladite période a été examiné par le Comité permanent du Conseil du développement industriel à sa seizième session<sup>20/</sup>. Telle qu'elle a été par la suite insérée dans le Plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies tout entier, la section traitant du développement industriel (chap. 15) fait de la Stratégie internationale du développement le thème central des activités relatives à l'industrialisation qui y sont exposées. Le plan à moyen terme porte sur six ans, soit une période pendant laquelle il faudra établir trois budgets-programmes biennaux. Pour établir le chapitre 17, consacré à l'ONU, du Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985<sup>21/</sup>, on a pris pour cadre le plan à moyen terme pour la période 1984-1989. Le budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 repose principalement sur le plan à moyen terme pour la période 1980-1983. Celui-ci ne pouvait tenir compte de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui n'a été adoptée qu'en décembre 1980, mais le nouvel ordre économique international et la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels<sup>22/</sup>, à la réalisation desquels la Stratégie est censée apporter une contribution, ont été les éléments de référence fondamentaux utilisés dans son élaboration.

12. Pour établir le projet de plan à moyen terme pour la période 1984-1989 au sein de l'ONUDI et des autres services du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, on a pris pour point de repère principal la Stratégie internationale du développement dont on s'est inspiré dans la formulation des plans au niveau des grands programmes, des programmes et des sous-programmes. Aux termes du Plan, l'ONUDI exécutera quatre types d'activités pour contribuer à l'application de la Stratégie internationale du développement : activités de coopération technique; activités d'appui, telles qu'études et recherches industrielles, auxquelles s'ajouteront quelques activités de promotion; activités de préinvestissement en vue de la création d'installations de production; organisation de consultations permanentes sur l'industrie. Il est précisé que les activités relatives à ces quatre catégories "se combinent pour renforcer les effets de cet important programme, encore que les ressources disponibles soient inévitablement très insuffisantes pour assurer aux pays en développement un niveau d'industrialisation satisfaisante"<sup>23/</sup>.

13. Dans le plan à moyen terme, les activités relatives à l'industrialisation menées par l'ONUDI sont regroupées en trois programmes : coordination des politiques, études et recherches industrielles, opérations industrielles. Chacun de ces programmes est divisé en sous-programmes, 13 au total. La coordination des politiques comprend les sous-programmes ci-après : élaboration et évaluation des programmes, mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés et d'autres catégories défavorisées de pays en développement, coopération entre pays en développement en vue de l'industrialisation, Système de consultations. Le programme des études et recherches industrielles comprend les cinq sous-programmes ci-après : études et recherches globales et conceptuelles, études et recherche par région et par pays, études et recherches sectorielles, mise au point et transfert des techniques et services consultatifs, Banque d'informations industrielles et technologiques et services d'information générale. Enfin, le programme des opérations industrielles est divisé en quatre sous-programmes : opérations de planification et de programmation, renforcement des institutions et activités de formation, opérations relatives à la mise au point et au transfert des techniques, activités de préinvestissement.

14. Il convient de noter que ces éléments de l'action de l'ONUDI prévus pour 1984-1989 englobent toutes les mesures définies dans la Stratégie internationale du développement, qu'elles soient mentionnées directement au

titre de l'industrialisation ou qu'elles relèvent des domaines essentiels auxquels la Stratégie réserve un traitement à part comme la technologie. En outre, de par leur nature, les questions de principe relatives à l'industrialisation elle-même et, dans une perspective plus large, au rôle de l'industrialisation dans le développement général, qui sont soulevées dans la Stratégie, sont inévitablement liées entre elles. Les activités de l'ONUDI, telles que le plan à moyen terme les présente, intéressent donc une multiplicité de sujets allant des études et recherches aux consultations et aux activités de préinvestissement, ainsi qu'à la réalisation des projets, et touchant les domaines connexes de la technologie, du renforcement des institutions et de la mise en valeur des ressources humaines. Les programmes de travail de l'ONUDI sont censés couvrir tous les grands aspects du processus complexe de l'industrialisation et s'appuyer les uns les autres afin d'aboutir aux meilleurs résultats possibles. La comparaison systématique de la Stratégie internationale du développement et du plan à moyen terme montrerait que les questions de principe soulevées dans la Stratégie sont souvent abordées dans deux ou plusieurs sous-programmes. C'est ainsi par exemple que le redéploiement de la capacité industrielle - l'un des éléments cruciaux mentionnés dans la Stratégie internationale du développement, qui le définit comme consistant principalement à créer de nouvelles capacités industrielles dans les pays en développement, ainsi qu'à redéployer des capacités industrielles des pays industrialisés vers les pays en développement - est un sujet abordé dans le programme des études et recherches industrielles, ainsi qu'au titre des activités de coopération technique (programme des opérations industrielles), du Système de consultations, des activités de promotion des investissements et de certaines activités se rattachant aux sous-programmes concernant la mise au point et le transfert des techniques.

15. L'utilisation de la Stratégie internationale du développement comme cadre directif pour les programmes et plans de l'ONUDI et de l'Organisation des Nations Unies tout entière est un processus continu et va au-delà de l'établissement du plan à moyen terme qui a servi, comme on l'a indiqué, à élaborer les budgets-programmes des organismes des Nations Unies dans leur ensemble. Parmi les activités les plus importantes qui en découlent, on peut mentionner les analyses exécutées en permanence, avec la participation de l'ONUDI, par le Comité consultatif pour les questions de fond (de la programmation). Organe subsidiaire du CAC, le Comité analyse, à la lumière de

la Stratégie internationale du développement, les programmes et plans des diverses organisations en examinant à chacune de ses sessions quelques domaines particuliers. L'ONUDI participe activement à ces examens et on s'attend que le Comité consultatif présentera lui-même un rapport au Comité de l'examen et de l'évaluation.

### III. Progrès de l'industrialisation au cours de la troisième Décennie du développement

16. D'après les estimations, il semble qu'en 1981, première année de la Décennie, la valeur ajoutée manufacturière (VAM) dans les pays en développement ait baissé de 0,4 %. En 1982, dernière année pour laquelle on a des chiffres, la croissance a été de 0,1 %. Ces taux sont fort éloignés du chiffre de 9 % de croissance annuelle moyenne pour l'industrie manufacturière, défini comme l'un des buts et objectifs de la Stratégie internationale du développement. D'après les résultats obtenus jusqu'ici, il faudrait que pendant le reste de la Décennie (année 1983 comprise), l'industrie manufacturière des pays en développement ait en moyenne une croissance annuelle supérieure à 11 % pour que soit atteint l'objectif de 9 % en moyenne pour l'ensemble de la Décennie. Comme il ressort de l'"Analyse statistique de la situation industrielle mondiale, 1982"<sup>24/</sup>, la part des pays en développement dans la VAM mondiale a été de 11 %, ce qui représente une augmentation d'un point seulement par rapport au pourcentage de 10 % correspondant à 1975, année où a été adopté l'objectif de Lima, à la réalisation duquel la Stratégie internationale du développement avait pour but de contribuer. En fait, la part des pays en développement a légèrement diminué en 1981.

17. Un examen plus détaillé des chiffres ne fait pas apparaître un tableau plus encourageant. La part des pays les moins avancés dans la VAM mondiale est restée stationnaire depuis 1975 et ce, au niveau très modeste de 0,2 %. Pour ce groupe de pays, la Stratégie avait préconisé un progrès industriel accéléré et le soutien de la communauté internationale pour leur pleine industrialisation<sup>25/</sup>. Là encore, au niveau des régions économiques, le progrès a été particulièrement décevant en Amérique latine, où l'on estime que la VAM a baissé de 4,6 % en 1981 et de 3,7 % en 1982. Comme l'Amérique latine représente une proportion très importante de la VAM des pays en développement, c'est au recul enregistré dans cette région qu'il faut attribuer les faibles

résultats obtenus par l'ensemble des pays en développement en 1981 et 1982. Confirmant les estimations relatives aux taux de croissance négatifs, la part de l'Amérique latine dans la VAM mondiale est tombée de 6,14 % en 1980 à 5,82 % en 1981 et à 5,68 % en 1982.

18. La région d'Asie (Ouest, Sud et Est) a, dans l'ensemble, obtenu de meilleurs résultats : on estime en effet que la VAM y a augmenté de 4,5 % en 1981 et de 3,9 % en 1982. Cependant, cette région a représenté en 1982 moins de 40 % de la VAM des régions en développement, aussi ses résultats relativement satisfaisants n'ont-ils pas suffi à compenser les taux de croissance négatifs de l'Amérique latine. La part de la région d'Asie dans la VAM mondiale a augmenté, passant de 3,87 % en 1980 à 4,02 % en 1981 et à 4,23 % en 1982. En général, c'est cet accroissement qui a contribué le plus à la légère amélioration constatée pour les pays en développement depuis l'adoption de l'objectif de Lima. Cependant, les statistiques sommaires ne reflètent pas exactement la réalité; en effet, c'est aux taux de croissance manufacturière élevés d'un sous-groupe de pays de la région qu'est dû l'accroissement de la part correspondant à la région dans son ensemble, alors que d'autres pays en développement d'Asie sont loin d'avoir obtenu d'aussi bons résultats.

19. En Afrique, il semble que la croissance manufacturière ait été élevée pendant les deux premières années de la troisième Décennie du développement. La part de la région d'Afrique dans la VAM mondiale, qui était de 0,88 % en 1975, avait atteint 1,11 % en 1982. De fait, ce chiffre est supérieur à l'objectif retenu pour 1985 dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, qui est de 1 %, et il semble à première vue qu'il ne doive pas être impossible d'atteindre les objectifs ultérieurs de 1,4 % pour 1990 et de 2 % pour l'an 2000. Toutefois, il convient de se rappeler que le caractère relatif de l'objectif signifie que, sans une reprise soutenue de l'économie mondiale, la VAM effective de l'Afrique en valeur absolue risque de demeurer faible et pourrait donc ne pas contribuer beaucoup au développement général de la région.

20. Les difficultés auxquelles se sont heurtées l'industrialisation des pays en développement et l'application de la Stratégie internationale du développement tiennent pour une bonne part à la situation de l'économie

mondiale. La récession mondiale a entraîné une réduction de la demande des produits exportés par les pays en développement et, en particulier, une baisse du prix des produits de base dont la vente constitue le fondement de l'économie de tant de pays en développement. La hausse des taux d'intérêt a fait peser un fardeau supplémentaire sur ces pays en ce qui concerne le service de la dette. La récession s'est accompagnée d'une recrudescence du protectionnisme dans les pays développés, en particulier, et les pays en développement ont ainsi vu se dresser un nouvel obstacle à l'expansion de leurs exportations et, partant, à leur progrès général. Enfin, la récession dans les pays développés a eu pour conséquence qu'ils n'ont pas accru leur assistance au Sud : l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut (PNB) fixé pour l'aide publique au développement (APD) des pays du tiers monde n'a pas été atteint. Les répercussions de la crise actuelle sont examinées en détail dans la section IV de la présente annexe.

21. Il convient cependant de noter dès à présent que les pays en développement ont identifié plusieurs graves contraintes intérieures qui, à leur avis, avaient constitué d'importants obstacles à leur industrialisation ces dernières années. Certaines de ces contraintes sont d'ordre structurel, par exemple le manque de souplesse et d'adaptabilité de l'économie, qui rend difficiles l'ajustement requis par l'évolution des conditions économiques mondiales et l'orientation de l'économie nationale vers des formules de développement plus prometteuses. Une autre difficulté tient à la dimension modeste de nombreuses économies nationales, qui a freiné - notamment - le développement d'industries nouvelles : les débouchés intérieurs sont insuffisants et les perspectives d'expansion des exportations risquent d'être limitées, de sorte qu'il pourrait ne pas être possible de réaliser les économies d'échelle sans lesquelles on ne saurait rentablement mettre en place de nouvelles capacités productives, en particulier pour le remplacement des importations.

22. Un autre obstacle est le manque d'infrastructure industrielle appropriée. Cette insuffisance peut affecter les transports et les communications, les services d'étude de marché et de recherche sur les produits et d'autres éléments nécessaires au bon fonctionnement de l'industrie manufacturière, ce qui constitue en soi une manifestation spécifique de la faiblesse des liaisons intersectorielles dans de nombreux pays. L'industrie

ne peut fonctionner efficacement que si elle est intégrée dans l'ensemble de l'économie en y jouant un rôle central, c'est-à-dire si - en amont et en aval du reste de l'économie - elle tire le meilleur parti des ressources naturelles du pays et fournit à d'autres secteurs ses produits finis comme apports. L'absence d'une telle liaison signifie que le potentiel offert par l'industrie en question pour l'approvisionnement du marché n'est pas pleinement utilisé et que les ressources humaines et naturelles du pays ne sont pas mises en valeur comme elles devraient l'être. Les inégalités dans la répartition du revenu ont également été mentionnées comme faisant obstacle à la croissance industrielle (à la fois parce qu'elles rendent plus difficile la mobilisation de l'épargne intérieure dans les proportions requises par l'investissement, et parce que les migrations interrégionales dues à la constatation des inégalités de revenu entre zones rurales et zones urbaines peuvent être associées à une urbanisation anarchique, entraînant une contrainte insurmontable, eu égard aux ressources dont dispose le pays pour le développement de l'infrastructure). Le manque de personnel qualifié a également été identifié comme un obstacle à l'industrialisation des pays en développement, et il est de fait que la mise en valeur des ressources humaines est l'élément capital de tout plan de développement industriel. Enfin, on peut ajouter que l'application inadéquate ou inefficace de mesures adoptées par les pouvoirs publics peut gravement compromettre la réalisation des objectifs socio-économiques généraux des pays en développement et, de plus, que des limitations d'ordre culturel peuvent aussi rendre difficile la transformation de la dans un sens correspondant aux exigences d'une économie industrielle moderne.

23. L'impression générale donnée par les vues des gouvernements des pays en développement, d'après le rapport sur l'examen des progrès enregistrés, est la suivante : l'industrialisation progresse certainement, mais à un rythme si décourageant que l'on semble avoir mis en route un processus de révision consistant à réexaminer les stratégies appliquées jusqu'ici pour en évaluer l'adéquation et l'efficacité. Trois tendances paraissent se dégager : il est davantage mis l'accent sur la transformation des ressources naturelles des pays considérés, des efforts sont à présent consacrés aux agro-industries et l'orientation vers l'exportation tient une place beaucoup plus importante dans les stratégies d'industrialisation. En outre, on reconnaît qu'il est capital pour les pays en développement de réaliser entre eux une coopération économique et technique visant à leur développement. La coopération Sud-Sud gagne du terrain. Ce concept trouve naturellement son origine dans une prise

de conscience des injustices qui caractérisent la structure économique mondiale et des rigidités qui rendent impossible toute amélioration immédiate des relations Nord-Sud. Il repose également sur l'idée qu'en tirant au maximum parti de ses propres ressources, le Sud peut se faire lui-même l'artisan de sa croissance, sans être tributaire d'une impulsion venue du Nord.

#### IV. Répercussions de la crise actuelle sur l'industrialisation des pays en développement

24. Par le passé, les pays en développement avaient réussi à réaliser des taux de croissance très forts dans leur secteur manufacturier : en moyenne 7,3 % par an entre 1960 et 1977, et plus de 10 % par an en 1960 et en 1973, par exemple, ce qui constituait une performance remarquable et signifiait que la part de ces pays dans la VAM mondiale augmentait régulièrement. La crise actuelle a mis fin à cette forte croissance de leur secteur manufacturier. Lorsqu'en 1973 l'ajustement du prix du pétrole avait plongé l'économie mondiale dans le marasme, les pays en développement avaient su s'adapter à la situation avec une étonnante souplesse. La croissance de leur produit intérieur brut (PIB) et de leur secteur manufacturier s'était maintenue à des niveaux acceptables, malgré les graves difficultés entraînées par le ralentissement dans le Nord où, par exemple, le PIB des pays développés a augmenté de moins de 1 % en 1975 et la VAM a baissé de 1,2 %. La crise actuelle, par contre, les pays en développement n'ont pu l'éviter, et les répercussions en ont été encore plus graves pour eux que pour le Nord.

25. Une des principales caractéristiques de la crise actuelle est le déclin des échanges mondiaux. Leur croissance annuelle, qui avait été de 8,5 % entre 1963 et 1973, n'était que de 3,5 % entre 1973 et 1981. Ces échanges n'ont pas augmenté du tout en 1981, et ils ont diminué de 1 à 2 % en 1982. Le ralentissement de la croissance des économies du Nord a eu de graves répercussions sur la demande des produits de base, dont les prix ont brutalement baissé. En 1982, les pays en développement ont vu leurs termes de l'échange se détériorer pour la cinquième année consécutive. Le regain du protectionnisme, alimenté par la récession, a en outre réduit l'accès des exportations manufacturières des pays en développement aux marchés du Nord. L'"Etude sur l'économie mondiale, 1983"<sup>26/</sup> indique que de nombreuses mesures nouvelles de protection ont été adoptées en 1982. Le recul des recettes totales d'exportation des pays en développement, joint à la lourde contrainte

que la crise actuelle impose à leurs balances des paiements, a conduit nombre de ces pays à réduire leurs importations. En 1982, les importations des pays en développement, en termes réels, ont baissé.

26. La situation des échanges mondiaux est évidemment liée très étroitement à celle du système financier international. Les pays industrialisés ont pu augmenter le prix de leurs produits manufacturés dans des proportions leur permettant de faire face au renchérissement de leurs importations d'énergie. Mais les pays en développement importateurs d'énergie n'ont pu faire de même et leurs termes de l'échange se sont détériorés parce que le prix des produits de base a baissé et parce que leurs exportations manufacturières n'ont pas augmenté assez rapidement pour compenser ce recul. Il en est résulté, en particulier pour les pays importateurs d'énergie, un déficit persistant et croissant de leur balance internationale des paiements. Devant cette contrainte, il a fallu recourir à l'emprunt à des conditions commerciales. Et il n'y avait pas d'autre solution; le volume de l'APD, qui avait augmenté de 4 % par an en valeur réelle à la fin des années 70, ne s'était plus accru ni en 1981, ni en 1982, et la reprise qu'avait connu l'investissement direct privé dans les pays en développement à la fin des années 70 - suivie d'un accroissement de 25 % en 1981 - n'avait pas suffi pour améliorer la situation de la balance des paiements dans le Sud. La principale source de fonds était donc les marchés financiers internationaux. Ceux-ci ont paru intéressants tant que les taux d'intérêt étaient raisonnables, mais les niveaux extrêmement élevés de ces derniers en 1981 et 1982 ont découragé l'emprunt et alourdi le service de la dette extérieure au point de le rendre quasiment impossible à assurer pour nombre de pays. De plus, les rapatriements de salaires des nationaux travaillant à l'étranger - importante source de devises pour certains pays en développement - ont également diminué avec le déclin de l'activité économique dans les pays industrialisés.

27. Les réponses envoyées par les gouvernements des pays en développement à l'ONUDI dans le cadre de la troisième enquête ont révélé une prise de conscience des graves incidences qu'ont bon nombre des caractéristiques susmentionnées de la crise économique actuelle - notamment la récession dans le Nord, les taux d'intérêt élevés, la détérioration des termes de l'échange pour les pays en développement, la pénurie de devises et la poussée du

protectionnisme. Les gouvernements des pays en développement n'ont cependant pas pour autant modifié leur stratégie fondamentale pour faire du secteur industriel le moteur de leur croissance économique. Toutefois, l'aggravation de la crise ces dernières années et les résultats catastrophiques enregistrés en 1982 ont incité à un réexamen des politiques tant nationales qu'internationales d'industrialisation.

28. C'est dans cette optique que se place la conclusion suivante, énoncée par la Réunion d'experts de haut niveau sur les stratégies et politiques de développement industriel dans les pays en développement, tenue à Lima en préparation de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI :

"Dans la discussion sur les stratégies et les politiques d'industrialisation des pays en développement pour les années 80 et 90, les participants sont convenus que ceux-ci devraient réexaminer leurs politiques existantes et en instituer de nouvelles qui soient adaptées aux nouvelles réalités macro-économiques de l'économie mondiale"<sup>27/</sup>.

29. La récession actuelle a mis en évidence la dépendance des pays en développement à l'égard du Nord, car ils en ont pâti beaucoup plus gravement. Partant, elle a aussi mis en évidence la faiblesse des stratégies d'industrialisation trop étroitement liées aux exportations (de produits primaires ou de produits manufacturés) vers les pays développés, car ce sont ces dernières qui, inévitablement, subissent le plus le contrecoup de la récession dans le Nord. Par voie de conséquence, la récession a eu pour effet qu'une attention accrue a été portée à l'importance du marché intérieur, et que la coopération économique et technique entre pays en développement s'est vu imprimer une impulsion nouvelle.

#### V. L'industrie pendant le restant de la Décennie

30. La Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie du développement a, dans sa partie "buts et objectifs", défini brièvement un sentier de croissance pour les pays en développement jusqu'en 1990, sentier de croissance qui marque une étape importante dans la réalisation de l'objectif de Lima. L'hypothèse sur laquelle il se fonde, à savoir un taux moyen de croissance annuelle de 7 % pour le PIB des pays en développement, a été formulée sur la base d'une analyse pour laquelle on avait supposé que

le Nord connaîtrait également une croissance raisonnable de l'ordre de 3,7 % par an en moyenne. On a estimé que ces taux de croissance pour le Nord et pour le Sud présenteraient de nombreux avantages. Ils ne feraient pas peser des contraintes excessives sur la consommation, ils ne seraient pas indûment tributaires des perspectives de croissance agricole limitées dans les pays en développement et ils permettraient par la même occasion aux pays en développement de bénéficier d'une assistance suffisante de la part des pays développés. La Stratégie internationale du développement représente donc un sentier de croissance harmonieux de nature à transformer profondément les relations actuelles entre le Nord et le Sud caractérisées par le fait que la récession enregistrée dans le Nord se répercute avec plus d'intensité encore dans le Sud en les remplaçant par des liens grâce auxquels le Nord et le Sud connaîtraient des taux de croissance élevés.

31. Dans le prochain numéro de l'Etude du développement industriel, on note qu'à l'avenir il ne faut pas s'attendre à ce que le secteur manufacturier connaisse une croissance aussi forte qu'auparavant dans les pays développés en raison des effets à long terme du déclin des investissements, de la réduction des gains de productivité et des modifications de la structure de la demande finale dans laquelle la part des produits manufacturés diminue avec l'augmentation des revenus. On peut également considérer que dans les pays à économie planifiée le secteur manufacturier n'enregistrera probablement pas les mêmes taux de croissance que précédemment par suite de la lenteur avec laquelle la population active augmente, des contraintes pesant sur la production de combustibles et de matières premières ainsi que d'autres facteurs. En ce qui concerne les pays en développement, les forces susceptibles d'influer profondément sur leurs propres résultats sont notamment l'expansion rapide du secteur manufacturier associée à des niveaux intermédiaires de revenu par habitant et, dans le cas de ceux qui ont adopté des stratégies tournées vers l'extérieur, la dépendance à l'égard de la croissance et des politiques des pays développés.

32. Certains indices récents donnent à penser que les perspectives de l'économie mondiale sont meilleures qu'on aurait pu le croire il y a un an. Toutefois, si l'expansion de l'économie mondiale passe par une reprise dans le Nord, cette condition n'est nullement suffisante. Ce qu'il faut ce sont des

politiques coordonnées à l'échelon international et tenant compte des deux caractéristiques fondamentales de l'économie mondiale, à savoir son interdépendance et l'évolution de ses structures.

33. Les pays en développement n'ont encore que très peu d'industries alors qu'ils ont besoin d'urgence de produits manufacturés et qu'ils doivent assurer leur développement général. Ils offrent de ce fait de vastes possibilités d'élargissement du marché mondial. En outre, ils disposent d'un avantage comparatif dans de nombreux secteurs de production - avantage dont ils ne peuvent tirer parti à cause de la structure actuelle de l'économie mondiale - ainsi que de ressources naturelles aussi abondantes que variées. Par suite des disparités énormes entre les pays développés et les pays en développement pour ce qui est du dosage des facteurs dans les activités de production, un transfert progressif de capital, notamment sous la forme de capacités de production industrielle, permettrait d'améliorer la productivité marginale de tous les facteurs économiques dans les deux groupes de pays. Dans le cadre de nouveaux arrangements de coopération, les pays développés comme les pays en développement profiteraient d'une extension de l'industrialisation dans le Sud. Comme le note la Stratégie, "... un développement accéléré des pays en développement revêt une importance capitale pour la croissance soutenue de l'économie mondiale et est essentiel à la paix et à la stabilité mondiales"<sup>28/</sup>.

34. La Stratégie a été conçue et adoptée à un moment où l'économie mondiale connaissait des difficultés croissantes. Comme on l'a vu, ces difficultés n'ont pas été surmontées au cours des premières années de la troisième Décennie du développement. L'assertion figurant dans la Stratégie selon laquelle "les difficultés actuelles ne doivent pas empêcher la communauté mondiale de poursuivre ses efforts en vue de restructurer les relations économiques internationales"<sup>29/</sup> demeure toutefois valable.

L'industrialisation des pays en développement peut faire partie intégrante d'une telle restructuration en bénéficiant de celle-ci et en y contribuant largement.

Notes

- 1/ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, datée du 5 décembre 1980.
- 2/ Ibid., annexe.
- 3/ Ibid., par. 17.
- 4/ Ibid., par. 169.
- 5/ Ibid., par. 175.
- 6/ Ibid., par. 170.
- 7/ Ibid., par. 178.
- 8/ Résolution 37/202 de l'Assemblée générale, par. 6.
- 9/ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, annexe, par. 29.
- 10/ Ibid., par. 73.
- 11/ Ibid., par. 77.
- 12/ Ibid., par. 78.
- 13/ Ibid., par. 80.
- 14/ Ibid., par. 29.
- 15/ Ibid., par. 59.
- 16/ Ibid., par. 95.
- 17/ Ibid., par. 116.
- 18/ Ibid., par. 134.
- 19/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session,  
Supplément No 6 (A/37/6).
- 20/ ID/B/270, par. 18 à 52.
- 21/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session,  
Supplément No 6 (A/38/6).
- 22/ ID/CONF.3/31, chap. IV.
- 23/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session,  
Supplément No 6 (A/37/6), par. 15.3.
- 24/ UNIDO/IS.368.
- 25/ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, annexe, par. 143.
- 26/ E/1983/42, p. 38.
- 27/ ID/WG.391/12, par. 14.
- 28/ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, annexe, par. 4.
- 29/ Ibid., par. 5.

